

SERVICES TRANSACTIONNELS DE FUSIONS ET ACQUISITIONS

Nous vous soutenons dans toutes les questions d'assurance du processus de fusions-acquisitions, de l'identification au transfert des risques pour l'achat et la vente d'une entreprise, indépendamment du fait que vous agissiez en tant qu'acheteur ou en tant que vendeur.

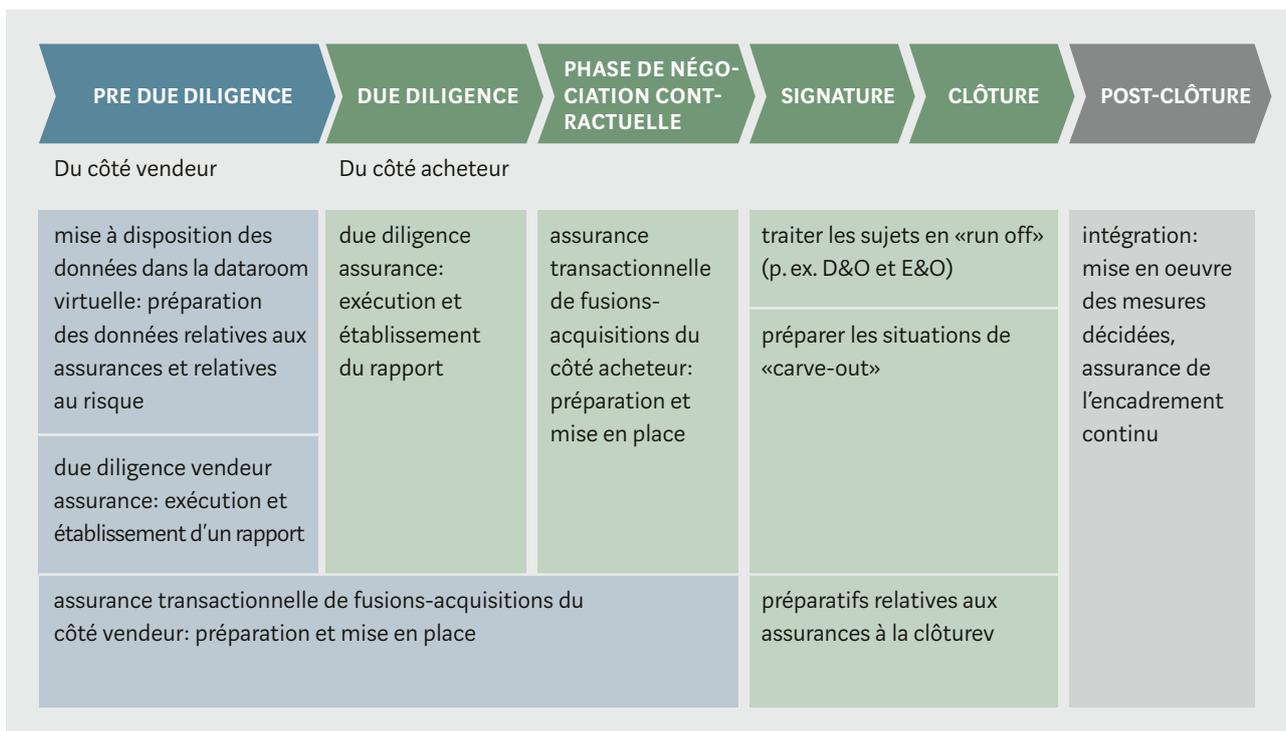
Kessler vous propose des prestations pour toutes les questions d'assurance, telles que les assurances d'entreprise, les assurances de personnes et la caisse de pension. Dans le processus de fusions-acquisitions notamment, ces services couvrent la préparation de la transaction (mise à disposition des informations et due diligence vendeur), la vérification effective de l'entreprise cible (due diligence assurance), le transfert de risques du contrat d'achat de l'entreprise (assurance transactionnelle de fusions-acquisitions) et l'accompagnement dans l'intégration ou en cas de revente.

PRÉPARATION DE LA TRANSACTION

Préalablement à la transaction prévue, nous préparons les données relatives aux assurances du vendeur sous une forme qui vous permet de les classer facilement dans la dataroom virtuelle, selon un ordre logique et de manière intégrale. Ainsi, l'acheteur éventuel trouve facilement ces informations et peut les analyser. Cela permet dans une large mesure d'éviter les questions supplémentaires. Notre rapport dans le cadre d'une due diligence vendeur peut considérablement faciliter la vente d'une entreprise ou d'une partie d'entreprise.

DUE DILIGENCE ASSURANCE

Nous vous soutenons dans l'analyse des couvertures d'assurance existantes d'une entreprise cible et élaborons un rapport de due diligence en tenant compte d'une intégration éventuelle de l'entreprise cible dans un nouveau groupe ou dans le cadre d'une solution autonome.



ASSURANCE TRANSACTIONNELLE DE FUSIONS-ACQUISITIONS

La responsabilité du vendeur dans une transaction de fusion-acquisition est un des points principaux des négociations contractuelles. L'assurance transactionnelle permet aux parties d'augmenter le montant de la responsabilité proposé du vendeur ou de le diminuer à un montant minimum et en même temps de garantir à l'acheteur un substitut de responsabilité dans la mesure appropriée dans le cadre d'un contrat d'assurance. Indépendamment du fait que vous vous trouviez du côté acheteur ou vendeur, l'assurance transactionnelle offre une indemnisation adéquate pour la responsabilité contractuelle découlant du contrat d'achat de l'entreprise ainsi qu'une alternative aux méthodes de couverture traditionnelles, comme le compte séquestre, la garantie bancaire ou des instruments de couverture similaires. Si l'acheteur agit en qualité de preneur d'assurance, il peut exiger directement de l'assureur l'indemnisation d'un préjudice patrimonial occasionné en cas de violation du contrat d'achat ou de ses dispositions en matière de garantie. Ainsi, il ne doit pas poursuivre le vendeur en justice. Si la police est conclue par le vendeur, il obtient un soutien pour la défense de prétentions injustifiées (y compris la prise en charge des frais de défense) et une indemnisation pour les prétentions justifiées.

RISQUES CONNUS

Dans le cadre de transactions, des risques individuels connus qui peuvent faire l'objet d'une couverture d'assurance émergent de manière récurrente:

- impôts (tax liability): assurance en cas de non-survenance d'effets fiscaux attendus pour des transactions;
- Plaintes / procès (litigation buyout / litigation caps): transfert ou limitation de la responsabilité en cas de litiges en cours ou probables;
- environnement (environmental liability): assurance pour les risques environnementaux inconnus ou une évaluation insuffisante des risques connus.

Nos spécialistes en fusions-acquisitions est en étroite collaboration avec le réseau mondial Marsh qui dispose de plus de 200 spécialistes dans ce domaine et qui encadre plusieurs centaines de transactions par an. Ainsi, des transactions transfrontalières peuvent être effectuées dans presque tous les systèmes juridiques et être traitées sans perte de temps.

CELA VOUS INTÉRESSE? CONTACTEZ-NOUS.

Timo Salvisberg
Responsable Private Equity and M&A Practice
T +41 44 387 89 34
timo.salvisberg@kessler.ch

Juan Antonio López
Private Equity and M&A Practice
T +41 44 387 87 43
juanantonio.lopez@kessler.ch

KESSLER EN BREF

Kessler est l'entreprise leader dans le domaine du conseil en risques, assurances et prévoyance en Suisse. Nous nous occupons de plus de 1 000 moyennes et grandes entreprises suisses issues des services, du commerce et de l'industrie ainsi que du secteur public. Grâce à nos compétences dans les différents secteurs économiques, à nos collaborateurs qualifiés et à notre position de leader sur le marché, nous contribuons de manière significative au succès durable de nos clients. En tant que partenaire fiable, nous suscitons leur enthousiasme et leur ouvrons de nouvelles perspectives par notre gestion sûre des risques. Fondée en 1915, Kessler compte aujourd'hui 300 collabo-

rateurs travaillant au siège à Zurich et sur les sites de Bâle, Berne, Genève, Lausanne, Lucerne, Neuchâtel, Saint-Gall et Vaduz. En tant que partenaire suisse de Marsh, nous faisons depuis 1998 partie d'un réseau de spécialistes issus de toutes les branches de gestion des risques et disposons d'une grande expérience dans le suivi des programmes d'assurances globaux. Marsh est active dans plus de 130 pays et le principal courtier en assurances et conseiller en gestion des risques et fait partie de Marsh McLennan (NYSE : MMC).

Vous trouverez de plus amples informations, sous www.kessler.ch, www.marsh.com, www.mmc.com.